

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS DE PARIS RELATIVE À L'AVENANT N°2 D'UNE CONVENTION DE SOUS-OCCUPATION

Délibération n°CA-20240709-5.2 du mardi 9 juillet 2024

- VU** Les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation
- VU** Le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires
- VU** L'arrêté rectoral du 7 mars 2024 relatif à la composition du Conseil d'administration du Crous de Paris
- VU** La convention de sous-occupation temporaire du domaine public du Plateau Urbain du 1^{er} juin 2022 conclue avec la coopérative « Plateau Urbain » et son avenant n°1 conclu le 26 avril 2024

ENTENDU l'exposé des motifs présenté par Monsieur Thierry BÉGUÉ, directeur général du Crous de Paris

Préambule

Le conseil d'administration est composé de 25 administrateurs et son quorum est fixé à 9.

La composition du conseil d'administration lors de l'ouverture de sa séance du mardi 9 juillet 2024 est annexée à la présente délibération.

Article unique

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration autorise le directeur général du Crous de Paris à signer l'avenant n°2, relatif à la sous-occupation à titre onéreux des locaux par ses services centraux au 13 rue de Santeuil à Paris 5^{ème}.

Le projet d'avenant n°2 est annexé à la présente délibération.

Fait à Paris, le mardi 9 juillet 2024

Le recteur de la région académique d'Île-de-France,
Recteur de l'académie de Paris,
Chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France,
Président du conseil d'administration du Crous de Paris,



Bernard BEIGNIER

ANNEXES A LA DÉLIBÉRATION N° CA-20240709-5.2

Composition de la séance

La composition du Conseil d'administration du mardi 9 juillet 2024 est la suivante :

| | |
|-----------------------------------|-----------|
| Nombre d'administrateurs présents | 20 |
| Nombre de procurations | 04 |
| Total des voix | 24 |

Détail du résultat du vote des administrateurs

| | |
|------------------------------|-----------|
| Nombre d'abstentions | 00 |
| Nombre de voix contre | 00 |
| Ne prennent pas part au vote | 00 |
| Nombre de voix pour | 24 |